

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIOUE

Réunion - 9 et 10 novembre 1976 14h

Salon du Chancelier

Etaient présents: M. Jean Cadieux, président

M. Victor Ross
M. Médard Collette
M. Paul Boudreau
M. Roger Chenard
M. Hervé Breau
M. Léandre Bourque
M. Raoul Dionne
Mlle Corinne Gallant
P. Maurice Chamard
M. Roland Viger
M. Léonard LeBlanc
M. Michel Massièra
M. Brian Newbold
M. Louis Lapierre
M. Yvan Albert
M. Donald Brine
M. Denis Haché
M. Donald Arsenault
Mlle Marielle Préfontaine
Mme Ghislaine Arsenault
Mme Jacqueline Léger
M. Gérard Cormier
M. Tran Quang Ba
M. Rhéal Bérubé
P. Reno L. Desjardins
M. Albert Lévesque
M. Léopold Laplante
P. Jean-Guy Lachance
Sr Irène Léger
M. Michel Doucet
M. Jean-Marie Landry
M. Michel Fournier
M. Basile Chiasson
P. Roland-E. Soucie
M. Paul-Emile Benoit
M. Luc Lévesque
P. Louis-Marcel Daigle, secrétaire

1. OUVERTURE DE LA REUNION PAR LE PRESIDENT

Monsieur Cadieux, président du Sénat académique, appelle la réunion à l'ordre et la déclare ouverte. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres suivants:

M. Roger Chenard, M. Léandre Bourque, M. Brian Newbold, M. Denis Haché, Mme Jacqueline Léger, M. Tran Quang Ba, M. Michel Doucet, M. Jean-Marie Landry et M. Basile Chiasson.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Le Président constate la régularité de la convocation c'est-à-dire que l'avis de réunion a été envoyé dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

3. CORRESPONDANCE

La correspondance suivante a été lue par le Secrétaire général:

- Une lettre de Clément Loubert soumettant sa démission comme membre du Sénat vue ses responsabilités accrues.

3. CORRESPONDANCE (suite)

- Une lettre de M. Gérard Cormier indiquant que M. Tran Quang Ba est le remplaçant de Monsieur Loubert au Sénat.
- Une lettre de M. Roger Beaulieu, directeur de l'Education permanente du Collège Saint-Louis-Maillet, demandant d'inclure un point à l'ordre du jour du Sénat.

Cette lettre est référée à "Autres" puisque l'ordre du jour était déjà envoyé aux membres.

Plusieurs autres lettres ont été reçues annonçant les nominations des nouveaux membres au Sénat.

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 MAI 1976

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Léonard LeBlanc que le procès-verbal de la réunion du 19 mai soit accepté moyennant la correction suivante: A la page 12, 2e paragraphe, 2e ligne - on doit lire "que ledit rapport du Comité ad hoc..."

Abst.: 1 Adopté.

5. NOMINATIONS

- A. Comité de contrôle des exigences académiques - nomination d'un représentant du Collège Jésus-Marie à Shippagan.

Attendu d'une part que d'après les statuts de l'Université les professeurs, membres de ce Comité, doivent avoir le rang d'agrégé ou de titulaire;

Attendu d'autre part qu'il n'y a pas de rang professoral au Collège Jésus-Marie à Shippagan;

Il est proposé par Irène Léger et appuyé par Jean-Guy Lachance qu'à titre d'exception, M. Jean-Yves Daigle soit nommé représentant du Collège Jésus-Marie au Comité de contrôle des exigences académiques remplaçant le P. Arthur Gauvin.

Vote: Unanime Adopté.

- B. Comité supérieur des admissions - nomination d'un doyen

Il est proposé par Tran Quang Ba appuyé par Jean-Guy Lachance que le Sénat accepte le principe de nommer un doyen et un substitut au Comité supérieur des admissions.

Adopté.

Il est proposé par Yvan Albert appuyé par Irène Léger que le Sénat désigne M. Gérard Cormier membre dudit Comité et M. Paul Boudreau substitut.

Adopté.

6. RAPPORT DU COMITE AD HOC SUR LA CHARGE DU PROFESSEUR ET DU PROFESSEUR-CHERCHEUR

Monsieur Francis Weil, président du Comité, a présenté le rapport de son Comité aux Sénateurs et a répondu aux questions. Ce rapport:

A - Décrit la tâche normale d'un professeur.

B - Enumère certains facteurs à considérer pour respecter l'équilibre des charges professorales au sein de l'Université.

6. RAPPORT DU COMITE AD HOC SUR LA CHARGE DU PROFESSEUR ET DU PROFESSEUR-CHERCHEUR (suite)

C - Propose une définition de ce que pourrait être un professeur-chercheur.

D - Soumet 26 recommandations.

Le Président de la réunion remercie Monsieur Weil de sa présentation au Sénat et aussi remercie, par l'entremise de Monsieur Weil, le Comité ad hoc sur la charge du professeur et du professeur-chercheur de leur beau travail.

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Léonard LeBlanc que le rapport du Comité ad hoc sur la charge du professeur et du professeur-chercheur soit déposé et étudié à la prochaine réunion du Sénat.

Vote:

Abst.: 1

Adopté.

7. RAPPORT DU COMITE AD HOC SUR LES NORMES LINGUISTIQUES DANS LES PROGRAMMES DE FORMATION DES MAITRES

Ce Comité a été constitué par le Sénat académique de l'Université lors de sa réunion du 23 juin 1975.

Présenté par la présidente du Comité, Mlle Lorraine Bourque, le rapport comporte une analyse de la situation ainsi que 13 recommandations.

A la suite de discussions, le Sénat félicite la Présidente et son Comité de l'excellent rapport.

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Rhéal Bérubé que le rapport du Comité ad hoc sur les normes linguistiques soit déposé et étudié à la prochaine réunion du Sénat.

Adopté.

8. RAPPORT DU CONSEIL ACADEMIQUE

Le Conseil académique présente aux sénateurs les résolutions suivantes approuvées aux réunions du Conseil depuis la dernière réunion du Sénat.

A) REGLEMENTS ACADEMIQUES

Le texte suivant relativement à l'interprétation de la lettre "I" a été adopté par le Conseil académique.

8.2.3 Interprétation de la lettre I

a) Cours: La lettre I est attribuée à l'étudiant qui n'a pas terminé les travaux ou les épreuves de contrôle de son cours.

L'attribution de cette lettre exige que le professeur détermine par écrit ce qui reste à compléter pour atteindre les objectifs du cours.

Après un délai de quatre semaines la lettre I est transformée pour refléter le succès ou l'échec du cours.

b) Thèse, mémoire: L'étudiant en préparation de thèse ou de mémoire reçoit la lettre I jusqu'au moment où il soumet son travail.

8. RAPPORT DU CONSEIL ACADEMIQUE (suite)

A) Règlements académiques (suite)

A la fin de la scolarité de maîtrise l'étudiant a un délai de trois ans pour compléter sa thèse, et une année pour terminer son mémoire.

- c) Stages, practicum: Les expériences pratiques dans le programme d'un étudiant reçoivent la lettre I si elles sont jugées incomplètes. Le doyen établit la date finale pour les terminer.

Les dérogations aux dates limites et les cas d'exception sont soumis au doyen qui prend une décision.

B) Règlements des stages de 4e année - Faculté des sciences de l'éducation

En 4e année, les étudiants doivent faire un stage de 4 mois; afin d'adapter les règlements académiques aux besoins des stagiaires, il a été proposé et accepté que les règlements présentés par le Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation soient approuvés pour présentation au Sénat académique.

(Texte tel qu'approuvé) Baccalauréat en éducation - ED 4130

- I. Arrivée en retard - Le stagiaire qui se présente après la date officielle d'ouverture des écoles pourra se voir refuser l'entrée à l'école par la direction de l'école et/ou par l'enseignant-coopérant.
- II. Transfert de stage - Le stagiaire qui, pour une raison valable acceptée par l'équipe-guide et le Service des stages, est transféré dans une autre école ou avec un autre enseignant-coopérant responsable de la même école se verra attribuer une évaluation finale de la manière suivante:

Lors du transfert, la première équipe-guide enverra à la nouvelle équipe tous les documents remplis en plus d'une appréciation et d'une description de l'expérience vécue jusqu'à ce jour. Par la suite, la nouvelle équipe-guide suivra la procédure normale d'évaluation telle que décrite dans le manuel des stages.
- III. Arrêt et faillite de stage - Si, à un moment donné du stage, tous les membres de l'équipe-guide trouvent qu'il est inutile pour le stagiaire de continuer son expérience à cause de son incompétence, le stage prendra fin immédiatement. Cette décision sera prise seulement si l'étudiant reçoit la lettre "NS" et est suspendu du programme. Le stagiaire qui aura échoué son stage devra se retirer automatiquement du programme.
- IV. Absence(s) du stage - Le stagiaire recevra le même traitement qu'un enseignant régulier au sujet de ses absences durant son stage. (Voir convention collective des enseignants, articles 29.01 et 30.01 - 6 jours pour maladie, et 5 jours congés de circonstance). Si le nombre des absences dépasse celui permis par la convention, l'équipe-guide pourra lui décerner la lettre "I" et établir en collaboration avec le Service des stages les conditions pour compléter le stage.

* L'équipe-guide est composée de l'enseignant coopérant, du conseiller en apprentissage, du directeur de l'école et s'il y a lieu, du directeur de département de l'école.

8. RAPPORT DU CONSEIL ACADEMIQUE (suite)

B) Règlements des stages de 4e année - Faculté des sciences de l'éducation (suite)

V. Evaluation du stage - l'équipe-guide, à la fin du stage, devra attribuer la note de passage ou la note d'échec. La lettre "I" ne devra être donnée que si l'étudiant -

- a) a dépassé le nombre réglementaire d'absences;
- b) a dû laisser son stage pour des raisons acceptées par l'équipe-guide et le Service des stages;
- c) a complété les quatre mois de stage, mais les membres de l'équipe-guide sont d'avis que le stagiaire doit prolonger son stage avec eux afin d'atteindre certains objectifs.

L'étudiant qui aura reçu la note "I" à la fin de son stage pourra s'inscrire aux cours du 2e semestre et terminer son stage après l'année universitaire à une date déterminée avec lui par l'équipe-guide et le Service des stages.

VI. En accord avec l'article 11.1 (p. 83 - Annuaire 1975-77), un étudiant, avec l'accord de son doyen, peut abandonner son stage jusqu'au 15 novembre du 1er semestre et jusqu'au 15 mars du 2e semestre. Il obtient alors la lettre Q. Tout étudiant n'a droit qu'à un départ. Sa deuxième expérience devra être complétée. Un abandon après les dates mentionnées entraîne normalement un "NS" au dossier de l'étudiant et les conséquences qui y sont attachées et décrites à l'article III du présent document.

N. B. La Faculté des sciences de l'éducation recommande que le principe de l'article VI du présent document soit appliqué à toutes les années du cours régulier du baccalauréat en éducation. La date limite d'abandon reste à la discrétion du doyen. Tout étudiant ne peut recevoir la lettre Q qu'une fois par stage.

C) Admission au Certificat de français langue seconde

Le Conseil académique a accepté de changer une des conditions d'admission au programme de certificat de français langue seconde.

Annuaire des cours d'été 1976, no 9.7, p. 38 - on lit:

"Les candidats devront posséder une formation pédagogique reconnue."

Condition d'admission modifiée:

"Les candidats devront posséder une formation pédagogique reconnue ou au moins une année d'expérience d'enseignement jugée acceptable".

D) Calendrier universitaire

Le Conseil présente le calendrier universitaire 1977-78 pour approbation par le Sénat.

Le Sénat demande que soit ajoutée au bas du calendrier universitaire 1977-78 la résolution suivante adoptée par le Sénat lors de sa réunion du 29 - 30 janvier 1976.

"Toute journée du calendrier universitaire perdue sans autorisation doit être reprise à la fin du semestre".

8. RAPPORT DU CONSEIL ACADEMIQUE (suite)

D) Calendrier universitaire (suite)

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par le P. Jean-Guy Lachance que le calendrier universitaire soit accepté à l'exception de la date limite pour changements de cours, de programmes et transferts de faculté. Cette question devra être retournée au Conseil académique pour être étudiée et présentée à la prochaine réunion du Sénat.

Vote: Pour: 22 Contre: 7 Abst.: 1 Adopté.

E) Définition du Bureau du Registraire

Le Conseil académique a accepté la définition suivante relative au Bureau du Registraire.

A: SERVICE DES ADMISSIONS ET LIAISON:

- la diffusion des renseignements relatifs à l'admission;
- la vérification secrétarielle des dossiers des candidats;
- la transmission des réponses à chaque candidat;
- l'émission des certificats d'admission;
- les transferts d'une faculté à l'autre;
- les statistiques préliminaires des admissions;
- le recrutement proprement-dit et la liaison avec les institutions d'enseignement.

B: SERVICE DES DOSSIERS ET DIPLOMES:

- la tenue des dossiers des étudiants;
- l'inscription des résultats obtenus dans les cours;
- la préparation des documents pour le Comité des grades;
- l'émission des diplômes;
- l'émission des relevés de notes et attestations;
- les statistiques des diplômés.

C: SECTEUR DES HORAIRES ET LOCAUX:

- préparation des horaires des cours réguliers;
- distribution de ces horaires;
- réservation des salles de cours;
- statistiques du pourcentage d'utilisation de ces salles;
- statistiques cours/étudiants.

D: RESPONSABILITES GENERALES DE L'ADJOINT AU REGISTRAIRE:

- il assure la mise en marche du système mécanographique des dossiers étudiants;
- il est responsable de l'organisation et de la coordination matérielle des jours d'inscription;
- toutes autres responsabilités qui peuvent lui être assignées par le Registraire.

De plus le Registraire à la responsabilité de:

- préparer et distribuer l'annuaire général de l'Université;
- préparer les statistiques officielles des étudiants;
- signer les documents académiques qui exigent le sceau de l'Université;
- produire les cartes d'identité;
- collaborer aux préparatifs de la graduation;
- assumer d'autres tâches que lui délègue le Vice-recteur à l'enseignement

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Michel Massièra que le Sénat académique entérine le rapport du Conseil académique.

Adopté.

11. STATISTIQUES D'INSCRIPTIONS

Les sénateurs étudient les statistiques d'inscriptions pour l'année 1976-77. On constate entre autres un total de 2612 inscriptions comparativement à 2702 pour l'année 1975-76, et 118 étudiants au 2e cycle comparativement à 131 l'année précédente.

12. RAPPORT DU CONSEIL DE RECHERCHES

Le rapport du Conseil de recherches est présenté par le directeur P. Reno Desjardins.

On y remarque entre autres:

Que l'ensemble des demandes adressées aux agences suivantes: Le Conseil des Arts, le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé et du Bien-être, le Secrétariat d'Etat, ministère de la Main d'oeuvre et de l'immigration, représente un montant de \$551,740.40.

Une émission de la tranche spéciale des subventions du Conseil de recherches. Neuf professeurs ont présenté des demandes pour un montant totalisant \$22,875.

Les membres du Conseil de recherches s'adressent donc à l'ensemble de la communauté universitaire de Moncton pour soumettre les réflexions suivantes:

1. Pour assurer la caractéristique d'excellence à notre institution, il leur semble que les activités de recherche sont absolument essentielles. En conséquence, comme il existe un comité sur la qualité de l'enseignement à l'Université ils souhaiteraient en voir un sur la qualité de la recherche.
2. La création d'une Ecole d'études graduées serait sûrement de nature à systématiser le travail de recherche et à le stabiliser. Le Conseil de cette Ecole pourrait uniformiser et élargir les efforts de recherche sur le campus, et établir les priorités à ce sujet. Il y a trop de divergences et de disparités, trop d'entreprises isolées et sporadiques dans les travaux de recherche menés par nos professeurs. A long terme, ce système n'aboutit pas aux résultats estompés et en outre, peut engendrer le découragement. Une Ecole d'études graduées aurait comme tâche de créer des unités de recherche pour s'occuper de problèmes spécifiques.
3. Les membres du Conseil de recherches se réjouissent de la parution du rapport du Comité ad hoc sur la charge du professeur et du professeur-chercheur. Ils souhaitent voir une application prochaine de ses principales recommandations.
4. Enfin les membres du Conseil de recherches s'interrogent par rapport aux points suivants:
 - a) Le sort qui sera fait à la recherche dans l'implantation de la syndicalisation à l'Université de Moncton.
 - b) L'usage qu'on fait des années sabbatiques en vue d'une réflexion scientifique plus poussée.
 - c) Le manque de personnes possédant le grade de docteur pour assurer l'enseignement et la recherche dans certains programmes du 2e cycle.

Le Conseil de recherches est conscient qu'il s'agit là de sérieux problèmes et est désireux d'apporter sa collaboration pour leur trouver des solutions adéquates.

Il est proposé par le P. Reno Desjardins et appuyé par Léandre Bourque que le rapport du Conseil de recherches soit reçu.

Adopté.

13. RAPPORT DU BIBLIOTHECAIRE EN CHEF

Le Bibliothécaire en chef présente au Sénat un rapport intérimaire.

Monsieur Lévesque souligne qu'on a terminé la classification complète d'une collection de périodiques et quelque 4500 titres dont le catalogue, titres et sujets, est paru en octobre dernier. Quelque 10,000 volumes ont été ajoutés au classement temporaire et le fichier auteur de cette collection a été terminé. La bibliothèque n'ajoute plus de volumes au classement temporaire. Les nouvelles acquisitions sont cataloguées définitivement et on espère pouvoir avancer le catalogage définitif des volumes classés temporairement.

Le Comité de régie interne et le Comité de la Bibliothèque ont eu à se pencher très sérieusement sur l'utilisation judicieuse des sommes que l'Université a pu mettre à la disposition de la Bibliothèque.

Le Bibliothécaire en chef a aussi souligné qu'une plus grande collaboration s'établit entre les bibliothèques universitaires en ce qui a trait au système de prêts entre bibliothèques et aux problèmes de contrôle catalographique.

De nouveaux critères de répartition des fonds entre les facultés et écoles ont été adoptés, tenant compte du coût moyen des livres et périodiques dans les différentes disciplines.

Il est proposé par Albert Lévesque et appuyé par le P. Maurice Chamard que le rapport intérimaire pour l'année 1975-76 soit reçu.

Adopté.

14. RAPPORT DU COMITE DE CONTROLE DES EXIGENCES ACADEMIQUES

Le Sénat étudie le rapport du Comité de contrôle des exigences académiques qui a été présenté par Madame Ghislaine Arsenault qui est membre de ce Comité.

Le Comité a examiné et a fait des recommandations concernant le dossier de nouveaux professeurs ainsi que le progrès d'autres professeurs en instance de thèse.

A Moncton: Programmes

Le Comité a examiné les qualifications des professeurs dans les nouveaux programmes approuvés par le Sénat en 1975.

Le Comité se sent incapable d'évaluer les dossiers des professeurs en arts dramatiques. Les autres programmes sont acceptables.

Le Comité a aussi vérifié les recommandations acceptées par le Sénat du 3 avril 1975:

Département de géographie - Le Comité recommande au moins un docteur car ce secteur ne rencontre pas encore les normes du Sénat pour maintenir un majeur.

Département d'histoire - Le Comité recommande un troisième docteur en administration afin de rencontrer les exigences nécessaires pour maintenir un programme de maîtrise.

14. RAPPORT DU COMITE DE CONTROLE DES EXIGENCES ACADEMIQUES (suite)

A Shippagan

Le Comité de contrôle ne s'est pas rendu sur les lieux, mais a examiné les dossiers des professeurs avec le vice-recteur à l'enseignement. On constate que les qualifications des professeurs répondent aux exigences du programme actuel.

A Saint-Louis-Maillet

Le Comité recommande que le Doyen des sciences et de génie délègue une personne en chimie, une en biologie, et une en physique pour se rendre à Edmundston afin d'évaluer les facilités de laboratoire.

Le Comité recommande que le Bibliothécaire en chef délègue une personne pour évaluer les facilités de la bibliothèque au Collège Saint-Louis-Maillet.

Le Comité recommande que le Doyen des sciences de l'éducation délègue une personne en éducation physique pour évaluer les facilités de cette discipline à Edmundston.

Recommandations générales:

Dans les structures de l'Université, le Comité de contrôle limite son travail:

1. A l'étude des dossiers des professeurs pour s'assurer de la qualification académique dans la discipline.
2. A la vérification des charges académiques, étant donnée qu'une surcharge pourrait, dans certains cas, affecter la qualité de l'enseignement.
3. A la vérification des diplômes des professeurs dans chaque programme (i.e. au nombre de doctorats et de maîtrises dans chaque programme).
4. A visiter les facilités physiques, et au besoin, recommander une évaluation par des experts.

Le Comité recommande au Sénat d'établir des directives précises pour l'étude des qualifications des professeurs enseignant dans les programmes suivants: Arts visuels, arts dramatiques, langues et traduction et arts industriels.

Il a été recommandé par les sénateurs que le Président du Comité de contrôle écrive au Doyen de la Faculté des arts et au Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation pour leur demander des suggestions concernant les qualifications qui doivent être exigées des professeurs enseignant dans les programmes ci-haut mentionnés.

Le Comité demande au Sénat d'envoyer une lettre de remerciement au Père Arthur Gauvin pour son travail au sein du Comité de Contrôle.

Il est proposé par Maurice Chamard et appuyé par Léandre Bourque que le rapport du Comité de contrôle des exigences académiques soit adopté.

Adopté.

15. AUTRES

a) Demande du Collège Saint-Louis-Maillet

Le Collège Saint-Louis-Maillet demande au Sénat d'autoriser l'Education permanente à offrir les cours suivants au 2e semestre.

15. AUTRES (suite)

a) Demande du Collège Saint-Louis-Maillet (suite)

AD 3211 Les petites et les moyennes entreprises AD 4483 Gestion prévisionnelle
NG 3400 l'infirmière et la communauté.

Il est proposé par Maurice Chamard appuyé par Louis Lapierre que cette demande soit référée au Directeur de l'Education permanente de l'Université qui fera ses recommandations au Comité des programmes lesquelles seront discutées à la prochaine réunion du Sénat. Le texte de la demande provenant du Collège doit être envoyé aux membres du Sénat.

Adopté.

b) Liste des grades

Une liste des grades offerts par l'Université de Moncton a été distribuée aux sénateurs. Le Comité des grades demande d'étudier cette liste en vue d'une révision, s'il y a lieu, lors de la prochaine réunion du Sénat.

c) Calendrier des réunions du Sénat

Le Sénat accepte de se réunir à nouveau aux dates suivantes: le vendredi 10 décembre ainsi que le jeudi et vendredi 10 et 11 février 1977.

La séance est levée le mercredi 10 novembre à 12h15.

(Signé) Jean Cadieux, président

(Signé) Louis-Marcel Daigle, secrétaire